



**AMBASSADE DE MADAGASCAR AUPRÈS DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Pièces à fournir pour une légalisation simple de signature

- Lettre de demande signée par le demandeur adressée à Monsieur le Chargé d'Affaires ai de l'Ambassade de Madagascar à Londres (portant nom, adresse et contacts)
- Le document portant la signature à légaliser
- Original et copie de la carte nationale d'identité malgache ou du passeport du demandeur
- Présence physique requise si le demandeur n'est pas encore immatriculé auprès de l'Ambassade

Pièces à fournir pour une légalisation de signature en la forme foncière

- Lettre de demande signée par le demandeur adressée à Monsieur le Chargé d'Affaires ai de l'Ambassade de Madagascar à Londres (portant nom, adresse et contacts)
- Le document portant la signature à légaliser
- Original et copie de la carte nationale d'identité malgache ou du passeport du demandeur
- Titre de propriété ou certificat de situation juridique de la propriété concerné (moins de 3 mois)
- Présence physique du demandeur requise

Pièces à fournir pour une certification de la copie conforme à l'original d'une pièce d'identité

- Lettre de demande signée par le demandeur adressée à Monsieur le Chargé d'Affaires ai de l'Ambassade de Madagascar à Londres (portant nom, adresse et contacts)
- L'originale et la copie du document à certifier conforme à l'originale
- Original et copie de la carte nationale d'identité malgache ou du passeport du demandeur
- Présence physique requise si le demandeur n'est pas encore immatriculé auprès de l'Ambassade

*Durée de traitement des demandes : 3 à 7 jours ouvrables
Inclure une enveloppe prépayée si retour des documents par poste*